

Commission de la sécurité sociale et de la santé
publique du Conseil des États (CSSS-E)
3003 Berne

Berne, le 23 novembre 2018

Reg: vne – 11.422.14

Prise de position de la CDAS relative au contre-projet indirect à l'initiative pour un congé de paternité (initiative parlementaire 18.441)

Monsieur le Président de la Commission,

Madame la Conseillère aux États, Monsieur le Conseiller aux États,

Le 16 novembre 2018, vous avez invité la CDAS à prendre position sur le contre-projet indirect à l'initiative pour un congé de paternité (initiative parlementaire 18.441), une invitation pour laquelle nous tenons à vous remercier. Les membres de la CDAS ont traité la question dans le cadre de leur séance le 23 novembre 2018 et prennent position comme suit.

Les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales se félicitent de l'introduction d'un congé de paternité et partagent les objectifs de politique familiale et sociale qui y sont associés. Les membres de la CDAS sont notamment d'avis qu'un congé de paternité est un investissement rentable pour les familles et les enfants et qu'il contribue à la conciliation de la paternité et du travail pendant la première phase après la naissance. Cette phase est décisive pour établir la relation entre les parents et l'enfant.

La CDAS soutient un congé de deux semaines pour les pères au sens de la proposition de votre Commission. Au lieu de quatre semaines de congé, comme le veut une initiative populaire, elle estime que deux semaines sont plus appropriées et plus compatibles avec les besoins des milieux économiques.

Nous soutenons également le financement par le biais du régime des allocations pour perte de gain (taux de maintien de la rémunération à 80 %, analogue à l'assurance-maternité) et la possibilité de percevoir de manière flexible le congé de paternité durant les six premiers mois après la naissance de l'enfant.

Nous vous remercions de prendre note des informations ci-dessus et vous prions de recevoir, Monsieur le Président de la Commission, Madame la Conseillère aux États, Monsieur le Conseiller aux États, notre considération la plus distinguée.

**Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales**

Le président



Martin Klöti
Conseiller d'État